

Déficit de l'autorité maritale dans les ménages de la ville de Bunia : cas du quartier Bankoko, en province de l'Ituri (RDC)

Mbuyu Mulongo Lauriane¹
Mposo Nsangua Benoit²
Mulungo Mfuende³

¹mulungomya@gmail.com

²benoitmposo@gmail.com

³mulongojeanpaul1@gmail.com

¹Chercheuse au Centre de Recherche Multidisciplinaire et Développement de Bunia (CRMD/BUNIA) au Département de Sociologie, ²L'Université de Bunia, ³L'Université de Kisangani au Département de Sociologie, ^{1,2,3}RDC

<https://doi.org/10.51867/ajernet.7.2.41>

RESUME

Cette étude a porté sur le déficit de l'autorité maritale dans les ménages de la ville de Bunia, cas du quartier Bankoko en République Démocratique du Congo (RDC). Son objectif est d'identifier les causes du déficit de l'autorité maritale dans les ménages du milieu d'étude. Les hypothèses de cette étude ont été formulées que l'autorité maritale est déficitaire dans les ménages parce que le mari ne joue plus son rôle du chef de foyer à cause de la défaillance financière des maris. et ce déficit de l'autorité maritale dans les ménages est influencé par la crise socio-économique et le niveau d'étude des conjoints. Pour vérifier ces hypothèses, nous nous sommes servis de la méthode dialectique appuyée par les techniques d'interview, documentaire et d'observation directe. La présente étude a principalement comme population d'étude les membres des ménages, notamment ; les époux, les épouses et les autres membres. L'échantillon a été du type occasionnel et stratifié, constitué de 55 ménages. Les résultats obtenus à l'issue de cette étude ont révélé que les ménages dans lesquels les femmes ont un niveau d'études supérieur à celui de leurs maris, soit 41,1 %, souffrent du déficit de l'autorité maritale; Les ménages dans lesquels le mari et l'épouse sont non-salariés (40,00 %), suivis de ceux où tous les deux sont salariés (36,00 %) et ceux où l'épouse seule est salariée (30,00 %) accusent une crise d'autorité maritale; Le déficit de l'autorité maritale s'observe dans les ménages où les membres (33,3 %) ont un avis négatif sur la responsabilité du mari dans son foyer et ceux dont les membres (83,3 %) s'abstiennent de se prononcer sur la responsabilité du chef de ménage dans son foyer. Pour remédier à cette crise de l'autorité maritale dans les ménages en milieu d'étude. Nous suggérons que les maris salariés soient régulièrement et convenablement payés et ceux qui ont des diplômes ou non trouvent un emploi rémunérateur en vue de subvenir aux besoins essentiels de leurs familles. Les maris devront également assumer correctement leurs responsabilités pour éviter aux membres du ménage de constater leur défaillance, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur leur autorité. Cependant, cette étude aurait pu se pencher aussi sur les conséquences qui découlent du déficit de l'autorité maritale dans les ménages. Les études ultérieures pourraient bien aborder cet aspect du sujet enfin de compléter les résultats de la présente étude.

Mots-clés : Autorité, Bankoko, Bunia, Maritale, Ménage, Quartier

ABSTRACT

This study focused on the deficit of marital authority in households in the city of Bunia, specifically in the Bankoko neighbourhood of the Democratic Republic of the Congo (DRC). Its objective is to identify the causes of the decline in marital authority within the households of the study area. The hypotheses formulated for this study suggest that marital authority is lacking because husbands no longer fulfill their role as the head of the household due to financial failure. Furthermore, this deficit is influenced by the socio-economic crisis and the educational level of the spouses. To verify these hypotheses, we employed a dialectical method supported by interview techniques, documentary research, and direct observation. The study population primarily consisted of household members, including husbands, wives, and other residents. The sample was of an accidental and stratified type, consisting of 55 households. The results obtained from this study revealed that: households where women have a higher level of education than their husbands (41.1%) suffer from a deficit in marital authority; a crisis of marital authority is observed in households where both husband and wife are unemployed (40.00%), followed by those where both are salaried (36.00%), and those where only the wife is salaried (30.00%). A deficit of marital authority is also noted in households where members (33.3%) hold a negative view of the husband's responsibility, and where members (83.3%) refrain from commenting on the household head's responsibility. To remedy this crisis in the study area, we suggest that salaried husbands be paid regularly and adequately, and that those with or without degrees find gainful employment to provide for their families' essential needs. Husbands must also properly assume their responsibilities to prevent household members from noticing failures that could negatively impact their authority. However, this study could also have examined the consequences resulting from the lack of marital authority. Future studies could address this aspect to complement the findings of the present research.

Keywords: Authority, Bankoko, Bunia, Household, Marital, Neighborhood

I. INTRODUCTION

Lors de la naissance des villes africaines, l'afflux de la population vers les centres urbains a causé l'abandon du patrimoine ancestral rural. Cette situation a eu des répercussions profondes sur le groupe familial. Dans un foyer en parfaite harmonie, les activités extraconjugales ne peuvent aucunement entraver la bonne marche du foyer si l'esprit d'entente, de dialogue préoccupe les deux partenaires. La femme mariée qui est appelée à exercer un travail professionnel en dehors du toit conjugal doit tout simplement conjuguer beaucoup d'efforts pour répondre à ses différentes tâches (FREIDA, *et al.*, 1969).

DURKHEIM (1992), ses travaux sur la famille étaient à l'origine de la sociologie moderne, il a fait l'analyse de la transition de la famille élargie vers la famille conjugale (réduite aux couples et aux enfants). Ce même auteur a évoqué la notion de représentation pour expliquer les divers phénomènes sociaux qu'il qualifiât de « conscience collective », cette conscience collective est érigée en un système qui transcende des divisions sociales.

ARCHER CAROLINE (2007), pense que l'enfant qui a connu des événements douloureux dans sa petite enfance ne supporte plus d'être aimé, il provoque une détresse profonde dans la famille, cette détresse atteignant parfois chacun des membres de la famille. Ainsi, pendant trop longtemps, les parents concernés n'ont pas osé parler des difficultés vécues dans leur famille surtout à l'enfant présentant des troubles affectifs. Les parents, surtout la maman étaient condamnés à garder silence avec un sentiment de culpabilité de se sentir incapables d'élever correctement cet enfant. Au fur et à mesure que le temps passe, le comportement de l'enfant s'empire et le désarroi de la famille devient de plus en plus profond.

Comprendre les pratiques familiales, dit Bernadette BAWIN-LEGROS (1996). C'est « aborder d'emblée la spécificité du lien qu'on observe par rapport à tout autre lien social, saisir les dynamiques dans lesquelles les pratiques s'inscrivent au fur et à mesure de la complexité des transactions entre conjoints, et/ou entre les parents et les enfants ». c'est aussi objectiver les contraintes, des liens à des inégalités de départ (sexe) et des enchaînements, des successions d'événements (maladie, perte ou accroissement des ressources, perte de position sociale) qui, petit à petit, construisent des relations dans lesquelles le cadre normatif se modifie avec les événements qui font et défont la drame de la vie.

AGAHI-ALLOUI, (2008), dans sa thèse de doctorat, a montré que l'autorité maritale est un concept complexe et pluridimensionnel qui a fait l'objet des diverses interprétations au cours des siècles. Elle a examiné les fondements de l'autorité maritale dans les textes coraniques et les traditions prophétiques, ainsi que les différentes perspectives doctrinales qui ont émergé au sein de l'Islam. Ensuite, elle a analysé les droits positifs iranien et marocain en matière d'autorité maritale ; en montrant que ces droits s'inspirent des principes de l'Islam et sont également marqués par des influences historiques, sociales et politiques. La thèse de AGAHI-ALLOUI (2008), a le mérite de dire que l'autorité maritale est un concept en constante évolution tant dans les doctrines musulmanes que dans les droits positifs iranien et marocain et appelle une relecture des textes religieux et juridiques à la lumière des principes d'égalité et de justice entre les hommes et les femmes. Cependant, l'on remarque de prise en compte des perspectives des femmes. L'étude s'est concentrée principalement sur l'analyse des textes religieux et juridiques ainsi que sur les interprétations des érudits musulmans. Ce qui constitue ses faiblesses ou limites car des voix et expériences des femmes vivant sous les régimes d'autorité maritale en Iran et au Maroc commencent déjà à s'élever contre ce régime.

DUBY, *et al.*, (1987), dans leur ouvrage, offrent une perspective globale sur l'histoire du mariage et de la famille, en abordant notamment la question de l'autorité maritale dans différentes cultures et à travers les époques. Les auteurs ont exploré les différentes formes du mariage, ses fonctions sociales, religieuses et économiques, ainsi que son évolution au fil des siècles. Ils arrivent à la conclusion selon laquelle le mariage a une perspective à longue durée, ce qui permet de saisir les transformations qu'il a connues durant plusieurs siècles. Cela permet également de relativiser les changements récents et de mieux comprendre les continuités qui existent entre le passé et le présent, sur les mutations sociales qui ont marqué l'histoire telles que la féodalisation, l'urbanisation, la réforme protestante et les révolutions individuelles et politiques et les transformations qui ont influencé les conceptions et les pratiques matrimoniales surtout à ce qui concerne l'autorité maritale. L'ouvrage de DUBY, *et al.*, (1987), a le mérite de circonscrire la question de l'autorité maritale dans différentes cultures et à travers les époques dans l'évolution du mariage et de la famille. Cependant, les deux auteurs, à travers leur ouvrage, n'ont pas dit un mot concernant l'autorité maritale qui peut être déficitaire ou bénéfique au sein du mariage et de la famille.

MICHELLE (1987), dans son ouvrage, a examiné l'évolution du concept d'autorité maritale en France au cours du 19^e siècle, en tenant compte des changements dans les lois, les mœurs et les mentalités. Il arrive à la conclusion selon laquelle l'autorité maritale en France s'est appuyée sur les sources juridiques littéraires et archivistiques. L'ouvrage de MICHELLE a le mérite d'analyser l'évolution du concept d'autorité maritale en France mais n'a pas précisé le mode d'évolution, s'il est déficitaire ou bénéfique au sein des mariages et familles des classes aisées et éduquées ou des classes populaires et rurales.

WARTENBERG (2007), pense que le monde du travail est jugé par les femmes comme un élément de leur propre malheur personnel car elle accorde une faible valorisation au travail féminin hors du foyer et s'en orgueillissent de ne pas avoir dû travailler puisque leurs maris se chargent des besoins du ménage.

Le rôle des femmes dans tout le groupe social correspondait aux attentes des membres du groupe. OPPONG (1998), en a identifié plusieurs parmi lesquelles on retiendra les rôles d'épouse, de mère et celui de maîtresse de la maison. En Afrique, la femme a toujours été considérée comme une richesse, une machine à produire des biens avec son travail et comme reproductrice pour la continuation de la famille. Mais aussi une potentielle de la main d'œuvre.

KUOH-MOUKOURY (2002), a exploré la fragilité de l'autorité maritale face à l'évolution de la société africaine moderne. Son mérite réside dans quelques points clés : la déconstruction du chef de famille, l'auteur montre que l'autorité maritale ne peut plus reposer uniquement sur la tradition ou la force. L'auteur souligne également que le déficit de l'autorité survient souvent lorsque le dialogue disparaît. Il présente l'autorité maritale non pas comme une faute de la femme, mais comme une crise d'identité masculine face à une femme qui attend une reconnaissance en tant qu'individu et partenaire, et non comme une simple subordonnée.

Dans la ville de Bunia en République Démocratique du Congo (RDC), le mariage était renforcé dans le système traditionnel, dans la mesure où la pérennité du mariage se faisait par le contrôle du clan, ou deux familles s'engageaient dans une alliance et non pas deux individus et par les contraintes de la production agricole en grandes unités domestiques. Pour pérenniser leurs foyers et leurs familles. Par contre la famille moderne et la famille urbaine a fait que le consentement mutuel soit primordial au niveau du foyer. Ici, les incompatibilités qui sont provoquées par la modernisation et l'industrialisation au sein de la famille traditionnelle fait que le mariage évolue, et subit un changement ou de transformation. Le mariage est un fait social qui n'est pas un fait isolé; aussi, il est un rapport que la société reconnaît socialement. Pour que ces relations soient mutuelles, il faut qu'il y soit des normes pratiquées par tous les maris au niveau des foyers.

La désintégration de la famille, à laquelle assistent impuissamment le mari, l'Etat et la société globale ne peut laisser indifférent tout chercheur parce que la famille constitue la cellule sociale de base. A ce titre, elle a droit à la protection. Le choix porté sur ce sujet a été aussi dicté par des raisons à la fois subjectives et objectives. En effet, notre appartenance au sexe féminin suscite en nous un sentiment de culpabilité vis-à-vis des problèmes engendrés dans des ménages.

A lire les travaux des auteurs ci-hauts précités, le présent travail se rapproche de ces derniers par le fait de décrire le déficit de l'autorité maritale. Cependant, il se démarque par ces derniers par le fait de chercher à analyser le déficit de l'autorité maritale dans les ménages dans la ville de Bunia en particulier du quartier Bankoko en République Démocratique du Congo (RDC). Où ce dernier est manifeste.

Nous pouvons nous poser les questions de recherche pour savoir ce qui est à la base de cette crise d'autorité maritale dans les ménages de la ville de Bunia ? Cas du Quartier Bankoko. Notre deuxième préoccupation a été de savoir quels sont les facteurs qui concourent au déficit de l'autorité maritale dans les ménages de cette ville, particulièrement dans le Quartier Bankoko ?

De ce qui précède, les hypothèses de ces questionnements font penser que l'autorité maritale est déficitaire dans les ménages parce que le mari ne joue plus son rôle du chef de foyer à cause de la défaillance financière des maris et ce déficit de l'autorité maritale dans les ménages est influencé par la crise socio-économique et le niveau d'étude des conjoints qui font qu'actuellement l'autorité maritale ne soit plus totalement acceptée dans certains ménages.

Concrètement, cette étude qui s'est déroulée dans la ville de Bunia, au Quartier Bankoko (RDC), sur une période allant de 2024 à 2025, s'articule autour des points suivants : à part l'introduction, le matériel et méthodes, le milieu d'étude, les résultats et enfin la discussion de nos résultats.

1.1 Objectif de la recherche

L'objectif principal de cette étude est de chercher à comprendre le déficit de l'autorité maritale dans les ménages de la ville de Bunia ; cas du quartier de Bankoko (RDC). L'objectif spécifique est de démontrer les facteurs qui influencent le déficit de l'autorité maritale dans les ménages du milieu d'étude

II.METHOLOGIE

Dans ce travail, nous avons estimé que la méthode dialectique est mieux indiquée pour analyser le déficit de l'autorité maritale dans les ménages du quartier Bankoko de la ville de Bunia (RDC), les questionnaires d'enquête ont constitué les matériels pour réaliser cette étude.

2.1 Milieu d'étude

2.1.1 Extension et limites

Le présent travail s'est déroulé dans le Quartier Bankoko est l'un des 24 quartiers de la ville de Bunia en Territoire d'Irumu, en province de l'Ituri située au Nord-Est de la République Démocratique du Congo. La ville de Bunia, chef-lieu de la province de l'Ituri est située au Nord-est du pays aux environs du lac Albert (Mobutu) qui constitue en partie la frontière avec l'Ouganda. Dans sa partie Est, elle se situe en dessous des chaînes des montagnes

des Monts bleus qui forment le flanc occidental du rift albertin du lac Albert au Nord à l'extrémité septentrionale du lac Kivu en passant par le lac Edouard (Robyns, 1948). Cette ville est située sur la latitude : 30° 15'00'' Est, la longitude : 1° 34'00'' Nord et sur l'altitude moyenne de 1250 m. Elle s'étend sur une superficie de 5 760 ha = 57,6 km² (Figure 1) MPOSO (2025)

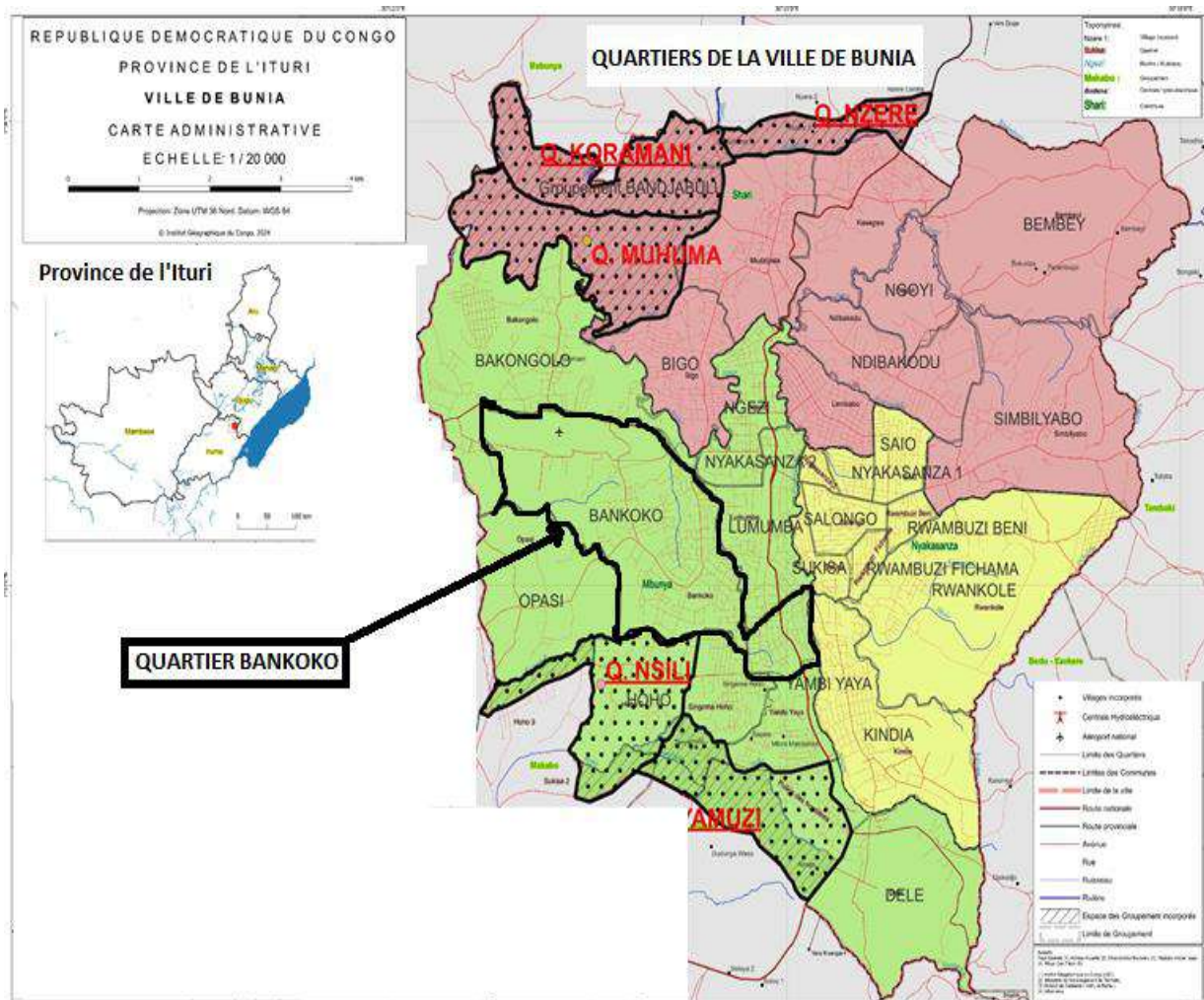


Figure 1
Carte du Quartier Bankoko dans la Ville de Bunia

2.1.2 Organisation administrative du Quartier Bankoko

Ce quartier comporte 18 avenues, à savoir : Gety, Gbanday, Kabarega, Kakwa I, Kakwa II, Kidzogoli, Logo I, Logo II, Logo III, Lugbara, Maniema, Makala, Mayala, Mbandaka, Mblogu, Mbio, Mputu et Zela ngai na pokwa. Chaque avenue est dirigée par un chef d'avenue.

2.2 Population d'étude

La présente étude avait principalement comme population d'étude les membres des ménages, notamment les époux, les épouses et les autres membres. L'échantillon a été du type occasionnel et stratifié, constitué de 55 ménages. Par ménage, nous avons interviewé le chef, en l'occurrence, le mari et l'épouse ainsi que les autres membres que compose le ménage.

2.3 Méthode de recherche

Pour analyser et expliquer la problématique du déficit de l'autorité maritale dans les ménages à Bunia, particulièrement dans le Quartier Bankoko, la méthode dialectique était mieux indiquée. Jadis, le mariage était bien régulé dans le système traditionnel, dans la mesure où il se faisait sous le contrôle du clan. Il n'était pas une affaire de deux individus seulement. Par contre, la famille moderne et urbaine en République Démocratique du Congo a fait que le consentement mutuel des futurs conjoints soit primordial. Ici, la méthode dialectique prend en considération toutes les incompatibilités qui sont provoquées par la modernisation et l'industrialisation au sein de la famille traditionnelle.

En effet, le mariage a évolué, et a subi un changement ou une transformation affectant ainsi les rapports entre les époux.

2.4 Techniques de récolte des données

Pour ce qui est des techniques, il a été procédé à l'observation directe, où l'on a assisté au fonctionnement de certains ménages à Bunia dans le quartier Bankoko. Il a été observé le manque quasi-total d'autorité maritale dans plusieurs ménages visités. Par ailleurs, l'entretien avec certains maris et certaines femmes des ménages a permis de dégager les causes du déficit de l'autorité maritale au sein des ménages. L'analyse documentaire a été utile dans la présentation du milieu d'étude. Les informations recueillies ont été soumises à l'analyse en vue de bien vérifier les hypothèses.

III. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

Pour cerner la problématique de l'autorité maritale dans les ménages, certaines variables qui constituent les facteurs favorisant le déficit de l'autorité maritale ont été prises en compte, à savoir : niveau d'études, revenus des conjoints, responsabilités du mari et autorité du chef de ménage.

3.1 Niveau d'études des enquêtés

Trois catégories ont été retenues pour apprécier le niveau d'études des conjoints : même niveau : les deux conjoints ont le même niveau d'études ; niveau supérieur : la femme a plus étudié que son mari ; niveau inférieur : la femme a le niveau d'études inférieur à celui de son mari (Figure 2).

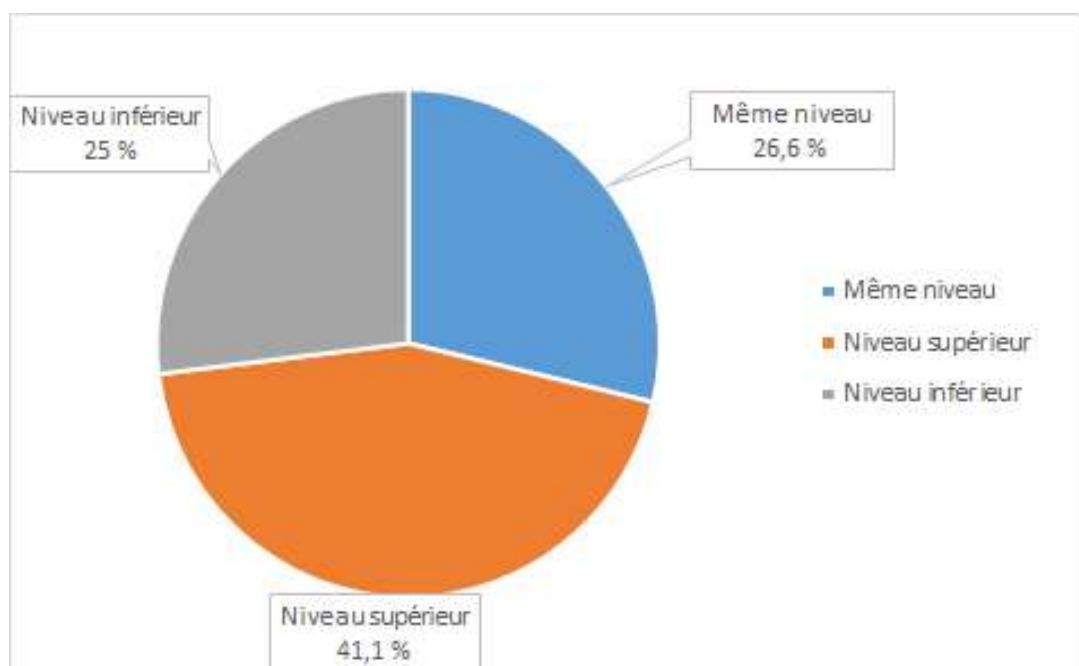


Figure 2

Illustration Des Niveaux d'Études des Conjoints

L'autorité maritale se fragilise dans les ménages où les femmes (41,18 %) ont un niveau d'études supérieur par rapport à leurs maris.

3.2 Revenus des conjoints

Parler des revenus des conjoints renvoie au salaire et aux activités lucratives exercées par ces derniers. Sur ce, les déclarations des conjoints ont été prises en compte. Les éléments ci-après ont été développés : le mari et l'épouse sont tous salariés ; seul le mari est salarié ; seule l'épouse est salariée, le mari et l'épouse ne sont pas salariés (Tableau 1).

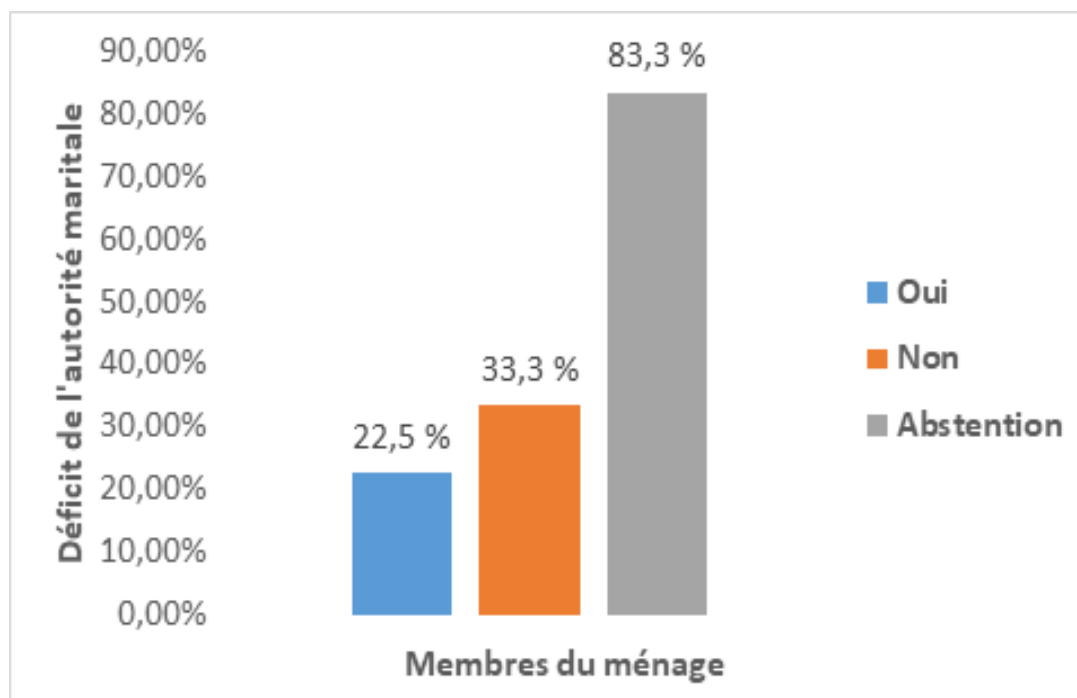
Tableau 1*Revenus et l'Autorité Maritale dans le Ménage*

Revenus des Conjoints	Effectifs	Autorité maritale	%
Mari et épouse sont salariés	25	9	36,00
Seul le mari est salarié	15	3	20,00
Seule l'épouse est salariée	10	3	30,00
Mari et épouse sont non-salariés	5	2	40,00
Total	55	17	30,91

Les couples dont tous les deux conjoints sont salariés (36,00 %) et ceux où seules les épouses sont salariées (30,00 %) connaissent le problème de crise d'autorité maritale.

3.3 Déficit de l'autorité maritale

Pour déterminer la nature du déficit de l'autorité du chef de ménage, l'avis des membres du ménage est : positif (oui) si l'autorité du mari est reconnue, négatif (non) si elle ne l'est pas et abstention, au cas où l'interviewé se réserve. L'avis du mari et d'autres membres du ménage intervient dans cette rubrique dans la mesure où ils donnent leurs positions, à savoir : oui qui atteste que le mari assume convenablement sa responsabilité (ses obligations à l'égard de sa (ou ses) femme (s) et de ses enfants dans son foyer, non signifiant qu'il est irresponsable et abstention lorsque l'enquêtés se réserve de donner son avis (Figure 3).

**Figure 3***Déficit de l'Autorité Maritale dans le Ménage*

Le déficit de l'autorité maritale s'observe surtout dans les ménages où les membres (33,3 %) ont un avis négatif sur la responsabilité du mari dans son foyer. Il en est de même de ceux dont les membres (83,3 %) s'abstiennent de se prononcer sur l'autorité du chef de ménage.

3.4 Discussion

3.4.1 Facteurs Influent de l'Autorité Maritale dans le Ménage

a. *Niveau d'études des conjoints* : La figure I révèle que les ménages dans lesquels les femmes ont un niveau d'études supérieur par rapport à leurs maris (41,1%) souffrent du déficit de l'autorité maritale. Cette situation s'expliquerait par la recherche d'une autonomie par certaines femmes qui ont beaucoup étudié par rapport à leurs maris. A ce propos, FREIDA et *al.*, (1969 : 11) a affirmé que « la recherche de l'épanouissement de la femme est devenue une quête légitime et elle aspire à l'accomplissement de sa quatrième dimension, en plus de celle d'épouse, de mère et de ménagère ». En effet, le niveau d'instruction élevé pousserait certaines épouses à chercher à s'affirmer devant leurs maris ignorant qu'une telle attitude peut frustrer leurs partenaires masculins et déstabiliser leur foyer.

b. Revenus des conjoints : En ce qui concerne les revenus des conjoints, le tableau 1 montre que les ménages dans lesquels le mari et l'épouse sont non-salariés (40,00 %), suivis de ceux où tous les deux sont salariés (36,00 %) et ceux où l'épouse seule est salariée (30,00 %) accusent une crise d'autorité maritale. Dans le premier cas, les deux conjoints sont tous défaillants sur le plan financier, s'ils n'ont pas une autre source importante de revenu. A ce sujet, MICHEL ANDRE (1974), dans son étude, il a analysé l'impact sur « l'activité professionnelle des femmes sur leur vie conjugale ». L'auteur a mis en évidence l'importance d'un partage des responsabilités et d'une communication efficace au sein du couple pour concilier une vie professionnelle et vie conjugale. L'étude de MICHEL ANDRE (1974), a le mérite de mettre en évidence qu'au sein du couple qu'il doit y avoir toujours un partage de responsabilités et une communication efficace. Mais, l'étude n'a pas révélé les conséquences d'un couple qui accuse le non partage de responsabilité et une non communication efficace. C'est le cas d'un couple qui accuse un déficit de l'autorité maritale.

En fait, pensent-ils, « le déclin du pouvoir économique du chef de ménage affaiblit son autorité et porte un coup à la prééminence masculine dans la gestion du ménage. Lorsque la participation financière de la femme tend à supplanter celle du chef de ménage, elle suscite un renversement des rôles qui entame profondément les schémas normatifs de l'univers conjugal ». Comme certaines femmes exercent les activités de petit commerce pour la survie de leurs familles et d'autres ont un salaire plus élevé que leurs maris, elles deviennent chefs au sein des foyers. Dans cette condition, le travail féminin au lieu de constituer une tendance vers l'économie du bien-être du foyer, est souvent source de conflit au sein de nombreuses familles.

3.4.2 Autres Causes Déterminant le Déficit de l'Autorité Maritale dans le Ménage : La Responsabilité du Mari

Il se dégage de la figure 3 que le déficit de l'autorité maritale s'observe dans les ménages où les membres (33,3 %) ont un avis négatif sur la responsabilité du mari dans son foyer. Il en est de même de ceux dont les membres (83,3 %) s'abstiennent de se prononcer sur la responsabilité du chef de ménage dans son foyer. C'est dans ce sens que BALANDIER (1978), appelle « autorité » le droit reconnu à une personne ou à un groupe, par consentement de la société, de prendre les décisions concernant les autres membres de la société¹. Le terme « consentement » qui contient cette définition signifie que le fondement de l'autorité est la légitimité. La crise socio-économique que traversent actuellement le monde entier et surtout les pays en voie de développement fait apparaître l'incohérence d'une économie dominée par une poignée des gens dans le domaine des finances. Cette crise engendre le chômage, la pauvreté, la misère chez de nombreux parents. C'est ce qui influence négativement l'autorité maritale, à l'instar des fonctionnaires de l'Etat qui, auparavant étaient bien payés, se trouvent incapables de satisfaire les besoins élémentaires de leurs ménages. Dans les années 1960, de nombreuses voix s'élevaient pour reconnaître le rôle crucial des femmes dans l'économie. Leur contribution à la main-d'œuvre, particulièrement importante dans le contexte d'après-guerre où la main-d'œuvre masculine était rare, était de plus en plus visible. On soulignait leur importance dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services, et leur capacité à assumer des tâches complexes et à s'adapter à des environnements de travail variés. LOHOUES-OBLE (1999), a analysé en profondeur comment l'accès de la femme au travail salarié a contribué à la remise en question de l'autorité maritale en favorisant une autonomie financière qui modifie les rapports de force au sein du foyer.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

4.1 Conclusion

Cette étude a porté sur le déficit de l'autorité maritale dans le ménage de la ville de Bunia, cas du quartier Bankoko en République Démocratique du Congo (RDC). Son objectif a été d'identifier les causes du déclin de l'autorité maritale dans le ménage du milieu d'étude. Les hypothèses de cette étude ont été formulées que l'autorité maritale est déficitaire dans les ménages parce que le mari ne joue plus son rôle du chef de foyer à cause de la défaillance financière des maris. et ce déficit de l'autorité maritale dans les ménages est influencé par la crise socio-économique et le niveau d'étude des conjoints au Quartier Bankoko dans la ville de Bunia en République Démocratique du Congo. Pour vérifier cette hypothèse, nous nous sommes servis de la méthode dialectique appuyée par les techniques d'interview, documentaire et d'observation directe.

Après analyse des données, les résultats de cette étude ont démontré que les ménages dans lesquels les femmes ont un niveau d'études supérieur à celui de leurs maris souffrent du déficit de l'autorité maritale ; Les ménages dans lesquels le mari et l'épouse sont non-salariés suivis de ceux où tous les deux sont salariés et ceux où l'épouse seule est salariée accusent une crise d'autorité maritale. Nous avons trouvé aussi que le déficit de l'autorité maritale s'observe dans les ménages où les membres ont un avis négatif sur la responsabilité du mari dans son foyer que ceux dont les membres s'abstiennent de se prononcer sur la responsabilité du chef de ménage dans son foyer.

¹ G. BANLANDIER, Anthropologie politique, Paris, PUF, 1978, p.48.

4.2 Recommendations

Partant de ces résultats, pour remédier à cette crise de l'autorité maritale dans le ménage, il est souhaitable que les maris salariés soient régulièrement et suffisamment payés et ceux qui ont des diplômes ou non trouvent un emploi rémunérateur en vue de subvenir aux besoins essentiels de leurs familles. Les maris devront également assumer correctement leurs responsabilités pour éviter aux membres du ménage de constater leur défaillance, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur leur autorité. Cette étude aurait pu se pencher aussi sur les conséquences qui découlent du déficit de l'autorité maritale dans le ménage. Les études ultérieures pourraient bien aborder cet aspect du sujet.

RÉFÉRENCES

- Agahi-Aloui, B. (2008). *L'autorité maritale dans les doctrines musulmanes contemporaines et les droits positifs iranien et marocain* (Doctoral dissertation, Université de Perpignan).
- Michel, A. (1974). *Activité professionnelle de la femme et vie conjugale*. CNRS Éditions.
- Archer, C. (2007). *Enfant qui a mal, enfant qui fait mal? : Nourrissons, petits enfants: Conseils pour les parents adoptifs et les parents d'accueil*. De Boeck.
- Balandier, G. (1978). *Anthropologie politique*. Presses Universitaires de France.
- Bawin-Legros, B. (1996). *Sociologie de la famille : Lien familial*. De Boeck.
- Duby, G., & Ariès, P. (1987). *Histoire de la vie privée (Tome 4) : De la révolution à la grande guerre*. Seuil.
- Durkheim, É. (1992). *Les règles de la méthode sociologique*. Presses Universitaires de France.
- Frieda, B., Hélène, E., & Roudy, Y. (1969). *Les femmes à la recherche d'une quatrième dimension*. Denoël.
- Kuoh-Moukoury, T. (2002). *Rencontres essentielles* (C. Toman, Ed.). Modern Language Association of America.
- Lohoues-Oble, J. (1999). *Le droit de la famille en Côte d'Ivoire*. Éditions juridiques africaines.
- Perrot, M. (1987). *Histoire de la vie privée (Tome 4) : De la révolution à la grande guerre*. Seuil.
- Mposo, N. B., Nshimba, N. W. H., Katembo, W. É., Sabongo, Y. P., Katembo, K. D., & Mbuyu, M. L. (2025). Estimation du stock de carbone et potentiel de la biodiversité ligneuse à séquestrer le carbone en milieux urbains : Cas de la ville de Bunia en province de l'Ituri (RDC). *African Journal of Empirical Research*, 6(4), 356–368.
- Oppong, C. (1988). Les femmes africaines : Des épouses, des mères, et des travailleuses. In *La population et société en Afrique au sud du Sahara* (pp. 421–440). L'Harmattan.
- Wartenberg, L. (2007). *Séparation conjugale et itinéraire professionnelle*. Éditions Sophia.